

STRUCTURE DE LA NOTICE MINIMUM POUR DES ELEMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL.

Les champs qui apparaissent en gras dans la liste ci-dessous sont obligatoires et constituent la notice minimum de la base de données Mérimée du ministère de la culture, consacrée au patrimoine architecture.

Cette notice minimum dont la structure est fidèle au système documentaire de la base Mérimée, correspond à la fiche d'indexation minimale de la recommandation R (95) 3 du Conseil de l'Europe, à laquelle le service de l'Inventaire général a pris une part active.

CHAPITRE I : REFERENCES DOCUMENTAIRES

REF	Référence informatique
DENQ	Date de l'enquête
COPY	Copyright
DBOR	Date de rédaction de la notice
ETUD	Cadre de l'étude
DOSS	Type de dossier

CHAPITRE II : DESIGNATION

DENO	Dénomination
TICO	Titre courant
PART	Parties constituantes
REFP	Références des parties constituantes étudiées

CHAPITRE III : LOCALISATION

REG	Région
DPT	Département
COM	Commune
INSEE	Numéro INSEE de la commune
AIRE	Aire d'étude
LIEU	Lieu-dit
ADRS	Adresse
EDIF	Edifice de conservation
REFE	Référence de l'édifice de conservation
CADA	Référence cadastrale
ZONE	Zone Lambert
COOR	Coordonnées Lambert d'un point
COORM	Coordonnées Lambert multiples
IMPL	Milieu d'implantation

CHAPITRE IV : HISTORIQUE

SCLE	Datation des campagnes principales de construction
AUTR	Auteur de l'oeuvre

CHAPITRE V : DESCRIPTION

CHAPITRE VI : INTERET ET PROTECTION

DPRO	Nature et date de la protection MH
-------------	---

CHAPITRE VII : STATUT JURIDIQUE

STAT	Statut de la propriété
-------------	-------------------------------